

N/REF : 25/04/2025 17H14 C:000053 I:01252
V/REF : AC/C18169
V/Appel du Vendredi 25/04/2025 a 17H14

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. QBEC
IMMEUBLE : RES QUEBEC -QBEC
3/5, RUE DU QUEBEC
RESIDENCE QUEBEC
44000 NANTES

Rennes, le 19 Mai 2025

Référence Marché: 024054-PBS-002-Lot6 Loire Atla
LOCALISATION : ALLEE 3 QUEBEC - PARTIES COMMUNES
MOTIF : REMISE EN PLACE PLACO - PLAFOND DU HALL
Donneur d'ordre : M. T CERPELLI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 06/05
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
FOURNITURE ET POSE PLAQUE PLACO
RÉALISATION D'ENDUIT
PRÉVOIR REPRISE PEINTURE PAR ENTREPRISE EMBELLISSEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI MATÉRIEL

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 09/05/25 a 12H16 tcermelli@aiguillon.com
NR LCOMPTER Email envoyé le 09/05/25 a 12:14 M. T CERPELLI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
3,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	1	50,00		150,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	20,00		20,00
	TOTAL H.T.				170,00
	T.V.A. a 10,00%				17,00
	TOTAL T.T.C.En EURO				187,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.